



Notre ambition pour l'industrie

Conseil National de l'Industrie - 20 novembre 2017



Notre ambition pour l'industrie

Sommaire

Notre industrie	3
Une industrie en forte transformation	3
Des filières solides et innovantes	5
Notre ambition	7
Une politique industrielle tournée vers l'innovation et la montée en gamme	8
Défi n°1 : La transformation de l'industrie avec la French Fab	9
Défi n°2 : Le renforcement du potentiel d'innovation	10
Défi n°3 : Les compétences et la rénovation de la formation professionnelle	12
Notre méthode	15
Une nouvelle impulsion pour le Conseil National de l'Industrie	15
Des personnalités de haut niveau au service d'une ambition commune	17
Le renforcement du rôle des filières	19
Notre feuille de route	21
Un nouveau programme de travail pour les mois à venir	22
Mission n°1 : Le développement des véhicules autonomes	23
Mission n°2 : L'émergence d'une filière batteries	24
Mission n°3 : Une politique industrielle européenne forte	26
Mission n°4 : Convergence et simplification réglementaire	27

Notre industrie

- Une industrie en forte transformation
- Des filières solides et innovantes

Une industrie en forte transformation

L'industrie concentre en France 62 % de l'effort de R&D des entreprises et 69% des exports.

Elle a un impact majeur sur l'emploi dans les territoires et constitue un facteur essentiel de cohésion sociale en accueillant tous les profils et niveaux de compétence.

Dans un environnement de concurrence mondiale où l'innovation n'a jamais été aussi rapide, la clef du développement d'une base industrielle solide en France est sa capacité à se transformer, en saisissant les opportunités liées à l'innovation, au numérique ou encore à l'export.

L'industrie française de demain sera haut de gamme et innovante.

L'économie mondiale vit une véritable révolution industrielle.

- Elle est tirée par **l'impact du numérique sur les entreprises** : nouveaux modes de production, nouveaux modèles d'affaires, nouveaux produits, nouveaux métiers.
- Elle est profondément impactée par les **transitions énergétique et écologique** : sobriété des modes de consommation, économie circulaire, politiques en matière de climat.
- **Les services à l'industrie** se développent rapidement et illustrent les mutations profondes de l'activité au sein des entreprises industrielles. La frontière entre industrie et services s'estompe de plus en plus.
- Cette révolution induit **de nouveaux besoins de compétences**, qu'il convient d'anticiper et d'accompagner, et qui impliquent un effort particulier sur la formation.

Une industrie en forte transformation

L'industrie française possède **d'importants atouts** (densité du tissu industriel, présence d'entreprises leaders dans leur domaine, recherche publique et privée de haut niveau), mais a connu ces dernières années une évolution défavorable : l'industrie représente aujourd'hui environ 12,6 % du PIB français, contre plus de 23 % en Allemagne. Les PME peinent à se développer, ce qui se traduit par une sous-représentation des entreprises de taille moyenne et intermédiaire (ETI). Le déficit manufacturier, déjà élevé (44 milliards d'euros en 2016), est orienté à la hausse.

12,6 % du PIB

L'industrie représente 12,6 % du produit intérieur brut (PIB) en France (au même niveau qu'au Royaume-Uni, i.e. 12,5 %), contre 23,2 % en Allemagne.

3,2 millions de salariés

L'industrie française emploie 3,2 millions de salariés directs (hors intérim).

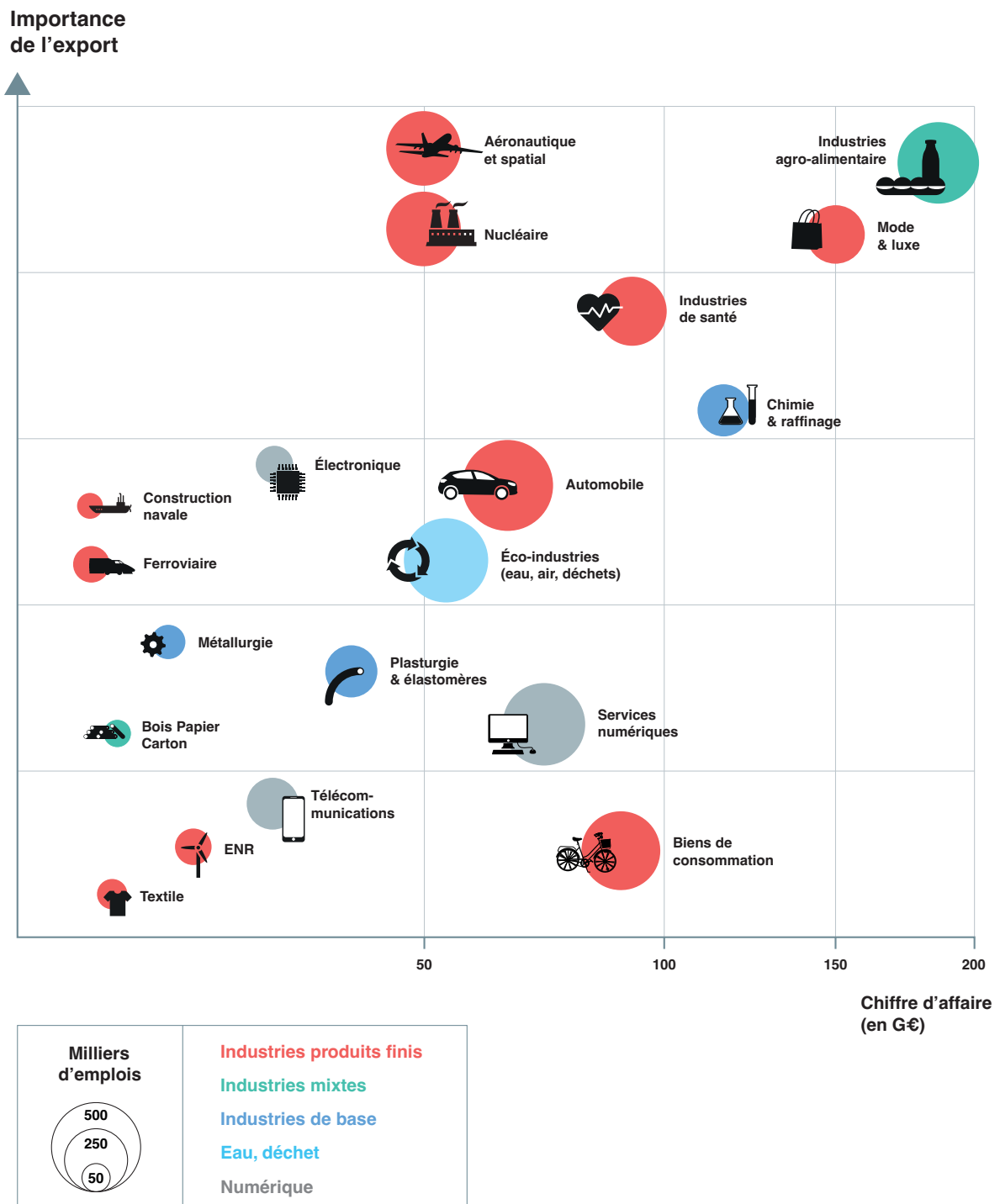
52 milliards d'euros

Les branches industrielles dépensent 52 milliards d'euros par an en investissements (investissements corporels bruts, hors apports), soit un taux d'investissement de 19,6 %.

Notre ambition pour l'industrie

Des filières solides et innovantes

Le poids des principales filières industrielles dans l'économie française



Notre ambition

- ▶ Une politique industrielle tournée vers l'innovation et la montée en gamme
- ▶ Défi n°1 : La transformation de l'industrie avec la French Fab
- ▶ Défi n°2 : Le renforcement du potentiel d'innovation
- ▶ Défi n°3 : Les compétences et la rénovation de la formation professionnelle

Une politique industrielle tournée vers l'innovation et la montée en gamme
Défi n°1 : La transformation de l'industrie avec la French Fab

Une politique industrielle tournée vers l'innovation et la montée en gamme

1. Des mesures déjà prises en faveur de la compétitivité des entreprises

Le Gouvernement a fait de la **modernisation du code du travail** sa première grande réforme, avec la publication le 23 septembre des ordonnances relatives au dialogue social. L'objectif est de donner aux acteurs du dialogue social et économique tous les leviers pour négocier des règles qui prennent mieux en compte les attentes des salariés comme les besoins des entreprises.

Par ailleurs, les mesures du projet de loi de finances pour 2018 constituent un premier **effort majeur en faveur de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité du territoire national** :

- ▶ La fiscalité sur le capital sera abaissée, *via* un prélèvement forfaitaire unique à 30 % sur les revenus du capital et la suppression de l'ISF sur les actifs productifs, afin que les entreprises puissent mieux se financer, investir et innover.
- ▶ L'impôt sur les sociétés sera progressivement ramené de 33,3 % à 25 %, afin de faire converger le taux d'imposition des entreprises françaises sur leurs bénéfices vers celui des autres États européens.
- ▶ Les allègements de charges sur les salaires les plus bas seront maintenus, le CICE étant transformé en allègements de charges directs en 2019.

2. Les priorités de l'action du Gouvernement pour l'industrie

L'avenir de l'industrie française est dans l'innovation et la montée en gamme. Plusieurs défis doivent être relevés :

Défi n°1 : la transformation de l'industrie avec la French Fab : qu'il s'agisse de la transition numérique du tissu industriel, de son internationalisation et d'une meilleure intégration des enjeux de développement durable, la French Fab est au cœur de ces mutations. Elle doit montrer le dynamisme et l'excellence de l'industrie française. Elle a vocation à devenir une nouvelle bannière fédératrice de l'offre française à l'export.

Défi n°2 : le renforcement du potentiel d'innovation : le crédit impôt recherche sera sanctuarisé. Le Gouvernement créera un fonds pour l'innovation et l'industrie qui sera doté de 10 milliards d'euros. Il produira entre 200 et 300 millions d'euros chaque année, qui seront investis dans des projets d'innovation de rupture.

Défi n°3 : les compétences et la réforme de la formation professionnelle, dans un contexte de forte évolution des métiers et des technologies. Le Grand Plan d'Investissement de 57 milliards d'euros dévoilé le 25 septembre par le Premier ministre consacre 15 milliards à la formation d'un million de jeunes éloignés de l'emploi, sans formation ni qualification. Plus généralement, la formation professionnelle et la formation initiale seront renouvelées en profondeur.

Notre ambition pour l'industrie

La France souhaite également donner une **nouvelle impulsion à la politique européenne de l'industrie**. Les acteurs européens doivent unir leurs forces pour créer des champions industriels de taille mondiale, rapprocher leurs technologies, et être plus compétitifs. Enfin, il convient d'assurer la maîtrise des secteurs industriels stratégiques, en instaurant un contrôle européen efficace sur les investissements étrangers.

Points clés :

- ▶ Une réforme majeure du code du travail est déjà en vigueur.
- ▶ Le Grand Plan d'Investissement consacre 15 milliards d'euros la formation et 13 milliards d'euros à l'innovation. En complément, le Gouvernement mettra en place un fonds pour l'innovation et l'industrie doté de 10 milliards d'euros, qui permettra de financer l'innovation à hauteur de 200 à 300 millions d'euros par an.
- ▶ La French Fab offre un nouveau cadre fédérateur pour la transformation et l'internationalisation de l'industrie française.

Défi n°1 : La transformation de l'industrie avec la French Fab



Lancée le 2 octobre 2017 par le Ministre de l'Economie et des Finances, la French Fab est **l'étendard d'une industrie française innovante et dynamique**.

Elle a pour objectif de fédérer les **entreprises de toutes tailles** (PME, ETI, grands groupes industriels) **autour des valeurs communes de l'industrie du futur** : innovation, excellence, numérique, nouveaux modèles d'affaires et moyens de production, nouvelles compétences et nouvelles organisations du travail.

Les entreprises bénéficieront directement de la visibilité de la marque sur des opérations régionales, nationales ou encore sur des salons internationaux pour faire valoir l'excellence de l'industrie française.

Par ailleurs, elles auront accès à une offre lisible et cohérente de soutien public pour accompagner leur transformation vers l'industrie du futur (financement, aides à l'innovation, diagnostic stratégique, accompagnement des chefs d'entreprises...).

Les outils au service de la French Fab :

- ▶ **L'Alliance pour l'industrie du futur adoptera la bannière French Fab pour tous les dispositifs qu'elle gère**. Elle amplifiera son action pour le déploiement des technologies clés de l'industrie du futur dans toutes les entreprises, en appui aux Conseils Régionaux et acteurs locaux du développement qui le souhaiteront. Les programmes mis en place à destination des PME portent sur : des diagnostics, l'adoption de nouvelles technologies, l'intégration des outils numériques, l'organisation, l'environnement, la formation et les investissements.

Défi n°2 : Le renforcement du potentiel d'innovation

- ▶ **Les outils de Bpifrance à destination de l'industrie adopteront également cette marque :** ses financements offrent une palette d'outils nécessaires aux entreprises pour mener à bien leur projet (financement de la trésorerie, financement de l'investissement, renforcement de leur structure financière notamment) ; l'accélérateur PME, qui offre un conseil stratégique sur mesure, fera l'objet d'une déclinaison à destination de la French Fab.
- ▶ **Un accompagnement à l'international avec Business France sera mis en place :** sur le modèle de la French Tech dans le secteur des startups, la French Fab sera l'étendard commun de communication des entreprises industrielles françaises sur les salons internationaux.
- ▶ **Le salon Global Industrie** qui se tiendra du 27 au 30 mars 2018 à Paris marquera l'émergence d'un grand salon industriel français à résonnance internationale, avec l'objectif de promouvoir le savoir-faire de nos entreprises de la French Fab et de leur offrir les meilleures conditions pour leur développement à l'international.

Points clés :

- ▶ Une nouvelle bannière, la French Fab, pour les entreprises industrielles française à l'export, qui doit incarner le dynamisme et l'excellence de l'industrie française.
- ▶ Un ensemble d'outils d'accompagnement au service de la transformation des entreprises.

Défi n°2 : Le renforcement du potentiel d'innovation

Le Gouvernement fait du soutien aux projets innovants une priorité. La capacité de nos entreprises à développer puis commercialiser des produits intégrant des technologies de pointe, répondant à des usages nouveaux, ou associés à des services novateurs, est un facteur clé de différenciation et de compétitivité face à la concurrence internationale.

1. Le Premier Ministre a présenté le 25 septembre dernier le Grand Plan d'Investissement de 57 milliards d'euros

Au sein du Grand Plan d'Investissement, près de 8 milliards d'euros seront dédiés au financement de l'innovation (hors agriculture), au service du renforcement de notre compétitivité.

Le soutien direct aux entreprises prendra deux formes principales :

- ▶ le soutien à l'innovation de rupture pour les PME et les *start-ups* (via des concours d'innovation qui seront lancés dans des domaines stratégiques) ;
- ▶ le soutien aux projets collaboratifs, portant sur des projets de R&D ou sur le financement de plateformes structurantes pour les filières industrielles de pointe.

Notre ambition pour l'industrie

2. Le fonds pour l'innovation et l'industrie, doté de 10 milliards d'euros, sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2018

Le Président de République a annoncé en juin 2017 la création du fonds pour l'industrie et l'innovation, doté de 10 milliards d'euros.

Ce fonds sera financé par des cessions de participations publiques et sera effectif au 1^{er} janvier 2018. **Deux cessions importantes (Engie et Renault) ont récemment été réalisées et financeront une contribution initiale en numéraire au fonds, à hauteur de 1,6 milliards d'euros.** Les contributions restantes seront apportées par des titres de participation pour atteindre 10 milliards d'euros. A mesure des cessions, les titres de participation seront remplacés par les apports en numéraires.

Le fonds permettra de dégager de l'ordre de 200 à 300 millions d'euros par an, et cela dès 2018.

Les produits du fonds viseront à accélérer l'émergence et le développement d'innovations de rupture en France, en investissant dans des projets porteurs de tels enjeux.

3. Le Gouvernement lance une mission sur les aides à l'innovation

Cette mission est portée par quatre personnalités reconnues du monde de la recherche et de l'innovation : **Jacques Lewiner** (doyen de la valorisation de Paris Science et Lettres), **Ronan Stéphane** (directeur scientifique de Plastic Omnium), **Stéphane Distinguin** (président de Fabernovel) et **Julien Dubertret** (inspecteur général des finances).

La mission rencontrera les forces vives de l'innovation en France : chercheurs, dirigeants d'entreprises innovantes, et acteurs de l'écosystème national. Elle analysera également plusieurs écosystèmes étrangers performants en matière d'innovation. Sur cette base, elle formulera les préconisations utiles quant à l'orientation du système français de soutien à l'innovation et aux moyens qui lui sont alloués.

Points clés :

- ▶ 8 milliards d'euros dédiés au financement de l'innovation dans le Grand Plan d'Investissement.
- ▶ Le fonds pour l'innovation et l'industrie de 10 milliards d'euros, financé par des cessions de participations publiques, sera effectif au 1er janvier 2018 et permettra 200 à 300 millions d'euros de financements dès 2018.
- ▶ Une mission a été confiée à plusieurs experts reconnus de l'innovation, afin de formuler des propositions concrètes pour améliorer l'efficacité des aides à l'innovation.
- ▶ Le Crédit Impôt Recherche sera sanctuarisé.

Défi n°3 : Les compétences et la rénovation de la formation professionnelle

Défi n°3 : Les compétences et la rénovation de la formation professionnelle

Les transformations que connaissent les entreprises du pays et des secteurs entiers de l'économie (transformations liés au numérique, à la robotique, à l'émergence d'une économie plus sobre en ressources utilisées...) impactent fortement les organisations de travail, les métiers et donc les compétences attendues de la part des actifs. C'est particulièrement le cas dans le domaine de l'industrie.

C'est pourquoi, le volet « compétences » du Grand Plan d'Investissement prévoit un volet d'accompagnement des filières. Dans ce contexte, les travaux du CNI doivent permettre d'élaborer :

- ▶ une cartographie fine de l'offre de formation, toutes voies de formation confondues ;
- ▶ une vision prospective en fonction des métiers actuels, des tendances constatées et des scénarii identifiés ;
- ▶ la construction d'outils GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) au niveau de la branche, y compris au niveau local, sur l'évolution des référentiels métiers et de l'offre de formation (en s'appuyant sur des expérimentations pour tester l'ingénierie de formation créée).

Il s'agit de ne pas subir ces transformations. L'ambition du Gouvernement est, à travers un système de formation professionnelle rénové, de donner de nouvelles capacités aux actifs et aux entreprises face à ces mutations de l'activité. L'objectif est de renforcer l'appui du service public et des acteurs de la formation pour construire des parcours professionnels adaptés.

Cette orientation prendra appui, sur une **réforme de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, qui se traduira par un projet de loi déposé au Parlement au printemps 2018.**

Les grands axes de cette réforme, qui va notamment passer par une négociation nationale interprofessionnelle entre les partenaires sociaux, sont :

- ▶ **D'accroître la liberté professionnelle**, par le renforcement des droits individuels à la formation (compte personnel de formation, CPF) et donc leur financement, ainsi que par la facilitation de l'accès à la formation (conseil en évolution professionnelle, développement des services numériques liés au CPF) ;
- ▶ **De développer la qualité des organismes de formation professionnelle et la transparence sur les résultats des formations** (retour à l'emploi, réussite à la qualification, impact sur la trajectoire salariale) ;
- ▶ **De faire de l'apprentissage un mode de formation très attractif pour les entreprises et pour les jeunes**, en préparant la transition du système scolaire vers le monde du travail par une meilleure information des jeunes, une meilleure réactivité et co-construction de l'offre de formation en lien avec les besoins des entreprises. **Aujourd'hui, 22% des employeurs d'apprentis viennent du secteur industriel.**

Notre ambition pour l'industrie

- ▶ **De développer l'accès à la formation pour les personnes les plus fragiles sur le marché du travail** notamment les jeunes peu qualifiés, marginalisés et les personnes à la recherche d'emploi. C'est pourquoi 10 milliards d'euros sont consacrés à l'acquisition des compétences à destination de ceux qui en ont le plus besoin. Le plan d'investissement part du constat que l'augmentation du niveau de qualification réduit le chômage structurel, en améliorant durablement la probabilité des personnes formées de trouver un emploi et l'appariement entre les offres et demandes d'emploi, ce qui a un effet positif sur la croissance. L'industrie sera concernée par les actions de formations à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi, dans le cadre du plan en cours d'élaboration par le haut-commissaire à la transformation des compétences, Estelle Sauvat, sous l'autorité de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud.

Points clés :

- ▶ **22 % des employeurs d'apprentis viennent du secteur industriel.**
- ▶ **L'orientation du Gouvernement est, à travers un système de formation professionnelle renouvelé, de donner de nouvelles capacités aux actifs et aux entreprises face aux mutations de leur activité.**
- ▶ **Cette orientation prendra appui, sur une réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, qui se traduira par un projet de loi déposé au Parlement au printemps 2018.**

Notre méthode

- Une nouvelle impulsion pour le Conseil National de l'Industrie
- Des personnalités de haut niveau au service d'une ambition commune
- Le renforcement du rôle des filières

Une nouvelle impulsion pour le Conseil National de l'Industrie

1. Le Conseil National de l'Industrie

La mission du Conseil National de l'Industrie (CNI), créé en 2013, **est d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie** et des services à l'industrie en France, aux niveaux national, territorial et international, en intégrant les enjeux à l'export. **Il est présidé par le Premier ministre, et réunit les entreprises et les représentants des salariés** autour de thèmes stratégiques comme la formation, l'innovation, le financement des entreprises, l'économie circulaire ou encore le développement international.

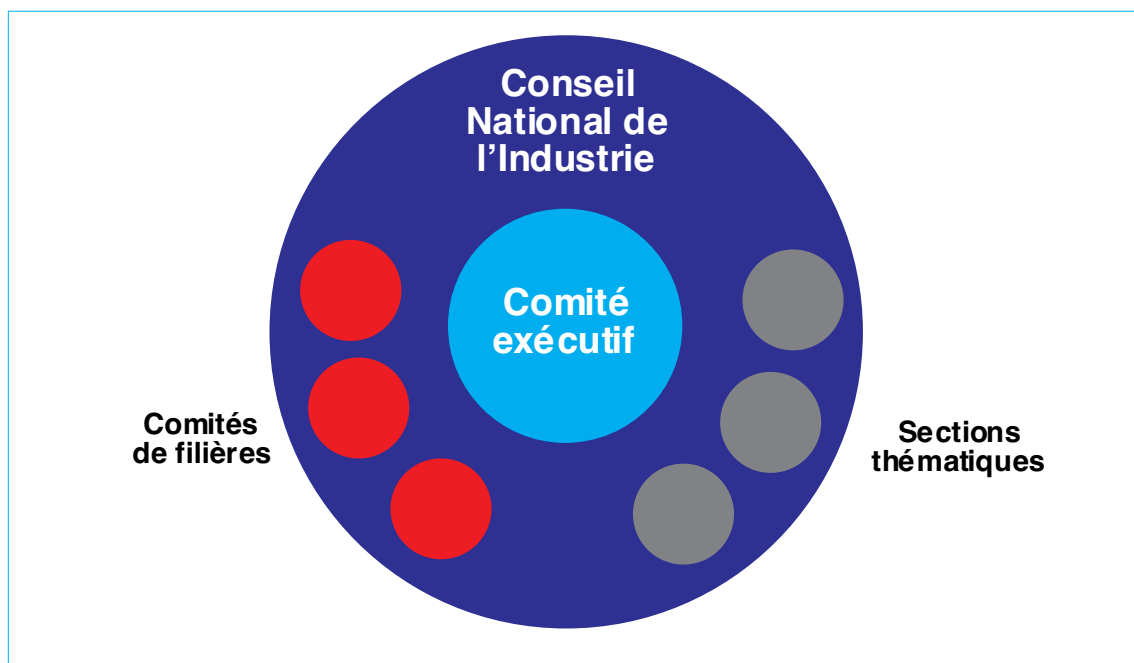
Il se décline jusqu'à présent en 14 Comités Stratégiques de Filières (CSF), autour des grands secteurs de l'industrie française, et comprend également à ce jour 5 sections thématiques (ST) : économie circulaire, emploi et compétences, Europe, réglementation & simplification, industrie du futur.

Une nouvelle impulsion pour le Conseil National de l'Industrie

2. Le Gouvernement souhaite donner une nouvelle impulsion au CNI, au service de projets concrets et structurants pour l'industrie nationale

Le CNI sera dorénavant doté d'un Comité exécutif resserré ayant un rôle d'orientation et de pilotage des travaux. Ce comité a vocation à se réunir chaque trimestre. **Le Comité exécutif sera présidé par le Premier ministre ou, en son absence, par le Ministre de l'économie et des finances, en charge de l'industrie. Son format est resserré (16 membres) et paritaire.**

Le Comité exécutif comprend, outre les ministres concernés par l'ordre du jour, un représentant de Régions de France, le directeur général de Bpifrance, cinq représentants des entreprises industrielles, cinq représentants des salariés et deux personnalités qualifiées.



Le décret n° 2017-1581 du 17 novembre 2017 (modifiant le décret n° 2010-596 du 3 juin 2010 relatif au conseil national de l'industrie) officialise ces modifications.

Points clés :

- ▶ Un Comité exécutif resserré, présidé par le Premier Ministre ou le Ministre en charge de l'Industrie, avec un rôle d'orientation et de pilotage des travaux.
- ▶ Le Comité exécutif se réunira pour la prochaine fois le 26 février 2018 puis le 28 mai 2018.

















Notre ambition pour l'industrie

Des personnalités de haut niveau au service d'une ambition commune

La composition nominative du Conseil National de l'Industrie a été fixée par arrêté du Premier Ministre en date du 18 novembre 2017.

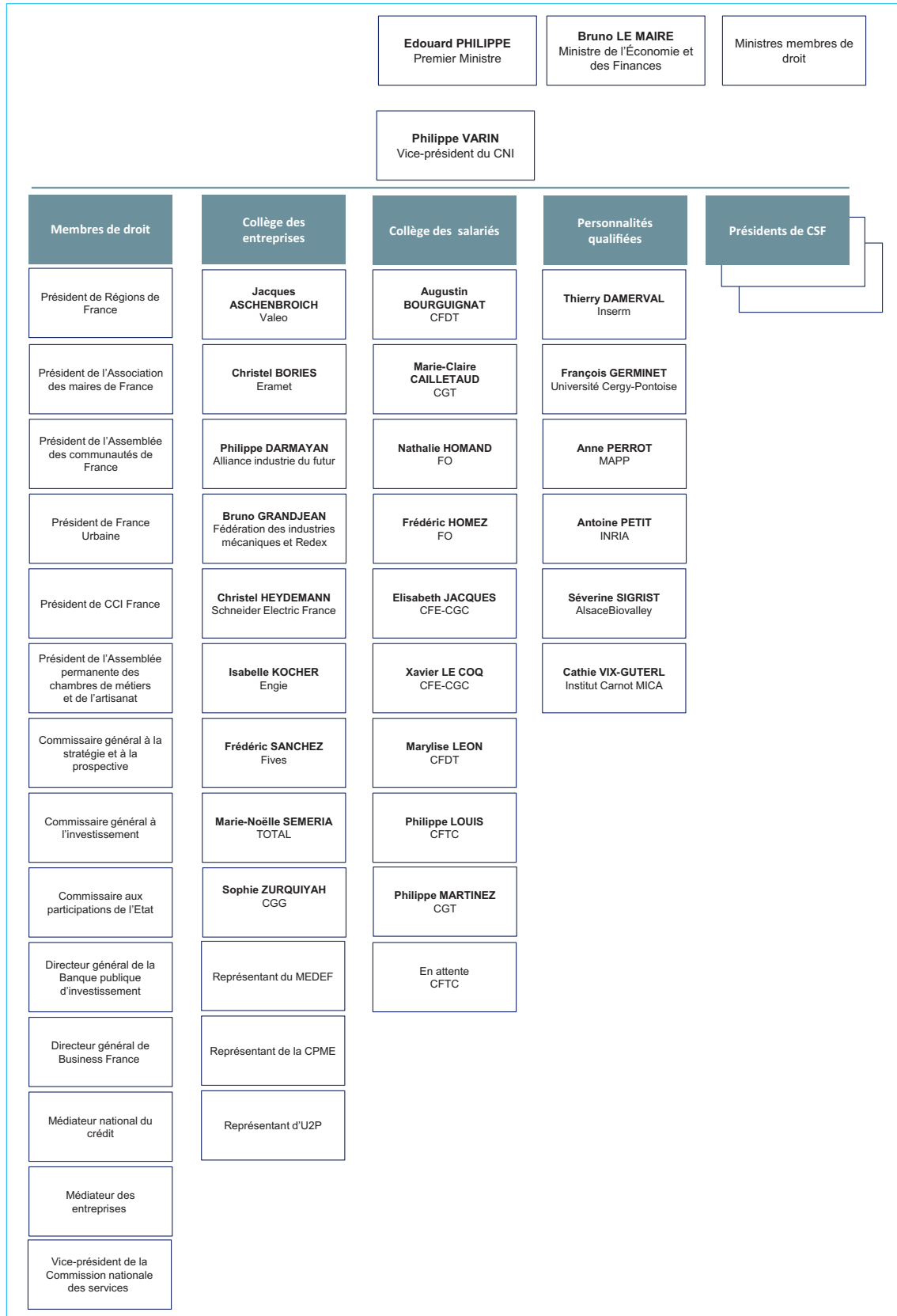
Le Premier Ministre a désigné **Philippe Varin** Vice-Président du Conseil National de l'Industrie.

1. Comité exécutif du Conseil National de l'Industrie

Edouard Philippe Premier Ministre		Bruno Le Maire Ministre de l'Economie et des Finances	
Philippe Varin Vice-président du CNI			
Hervé Morin Président Conseil régional de Normandie Régions de France		Christel Bories PDG Eramet	
Nicolas Dufourcq Directeur généra Bpifrance		Philippe Darmayan Président Alliance Industrie du futur	
Bruno Grandjean Président FIM Président Redex		Frédéric Homez Secrétaire général FO-métaux	
Isabelle Kocher Directrice générale Engie		Xavier Le Coq Délégué national à l'industrie CFE-CGC	
		Marylise Leon Secrétaire nationale CFDT	
		Philippe Martinez Secrétaire général CGT	
		Philippe Louis Président CFTC	
		Anne Perrot Associée MAPP	
		Antoine Petit Président INRIA	

Des personnalités de haut niveau au service d'une ambition commune

2. Composition plénière du Conseil National de l'Industrie

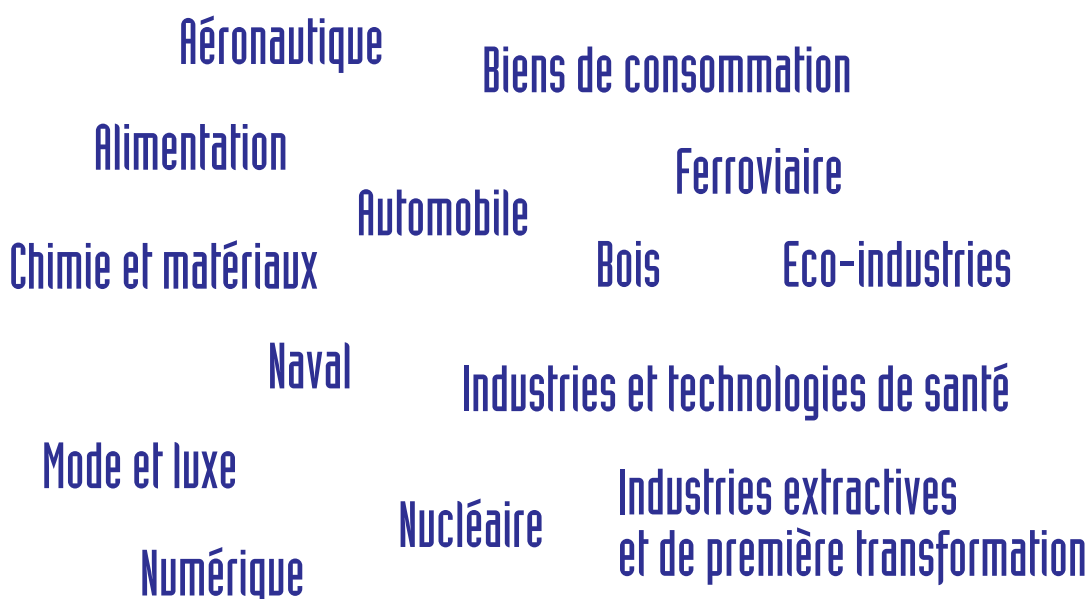


Notre ambition pour l'industrie

Le renforcement du rôle des filières

1. Un audit des Comités Stratégiques de Filières :

Il existe aujourd'hui 14 Comités Stratégiques de Filières industrielles (CSF), rattachés au Conseil National de l'Industrie :



La définition des filières pertinentes et de leur périmètre, au regard notamment des enjeux de chaque filière et des résultats obtenus sur la période précédente, fera l'objet d'un audit au cours des trois prochains mois en lien avec l'ensemble des parties prenantes. **Cet audit permettra de soumettre au prochain Comité exécutif du CNI qui se réunira le 26 février 2018 une nouvelle liste de Comités Stratégiques de Filières.**

Les CSF répondront désormais à un cahier des charges. En particulier, leurs travaux devront porter a minima sur quatre thèmes : transformation numérique des entreprises, innovation, formation et compétences, international.

2. Une gouvernance renouvelée des Comités Stratégiques de Filières :

La présidence des Comités Stratégiques de Filières (CSF) sera désormais confiée à un représentant de l'industrie.

Les ministres pourront solliciter les Comités Stratégiques de Filières en tant que de besoin.

Il s'agit d'être plus opérationnel et d'inciter les filières à se saisir pleinement de leur avenir sous le pilotage du Comité exécutif.

Dans une logique de simplification, les CSF intégreront le pilotage de leur politique d'innovation, jusqu'ici traitée dans le cadre des « solutions de la Nouvelle France Industrielle ».

Pour accroître leur impact, les travaux des CSF seront focalisés autour d'un nombre limité de projets à forts enjeux, avec des échéances et des livrables clairement définis.

Points clés :

- ▶ Un audit sera mené dans les 3 prochains mois afin d'arrêter, à l'occasion du prochain Comité exécutif le 26 février 2018, une nouvelle liste de Comités Stratégiques de Filières (CSF)
- ▶ Le pilotage des Comités Stratégiques de Filières est désormais confié à des industriels.
- ▶ Les CSF intégreront le pilotage de leur politique d'innovation.

Notre feuille de route

- ▶ Un nouveau programme de travail pour les mois à venir
- ▶ Mission n°1 : Le développement des véhicules autonomes
- ▶ Mission n°2 : L'émergence d'une filière batteries
- ▶ Mission n°3 : Une politique industrielle européenne forte
- ▶ Mission n°4 : Convergence et simplification réglementaire

Un nouveau programme de travail pour les mois à venir

Au cours des 12 prochains mois, le CNI focalisera ses travaux sur des sujets à fort enjeu pour la compétitivité et la transformation de l'industrie française (avec comme objectif le lancement de 3 à 4 thèmes lors de chaque réunion du CNI, plénier ou exécutif).

4 thèmes sont lancés à l'occasion de la réunion du CNI du 20 novembre 2017. Deux thèmes concernent l'avenir de la filière automobile, première filière en termes de nombres d'emplois.

1. Les priorités sectorielles au programme des prochains mois :

- ▶ le **véhicule autonome**, innovation majeure qui pourrait d'ici quelques années bouleverser les modes de mobilité existants
thème lancé le 20 novembre
→ mission n°1 ;
- ▶ les **batteries**, afin de définir les conditions d'un positionnement de la France sur cette technologie
thème lancé le 20 novembre
→ mission n°2 ;
- ▶ le **ferroviaire**, afin de mobiliser la filière autour de la performance à l'international et des enjeux liés au développement du TGV du futur ; cela passera notamment par une meilleure structuration de son tissu de sous-traitants en lien avec les grands donneurs d'ordre ;
- ▶ la **nanoélectronique**, structurante pour l'innovation numérique de nos industries, et qui doit se diffuser dans les filières utilisatrices ;
- ▶ les **énergies renouvelables**, pour capter sur notre territoire une plus grande partie de la valeur ajoutée du secteur ;
- ▶ les **industries de santé**, afin de redonner une dynamique de croissance à la filière et conforter la place de la France au niveau mondial, avec la perspective de la tenue d'un Comité Stratégique des Industries du Santé cet été.

2. Les priorités transversales au programme des prochains mois :

- ▶ la **politique européenne de l'industrie**, pour permettre la constitution de champions européens et mieux soutenir les secteurs stratégiques
thème lancé le 20 novembre
→ mission n°3 ;
- ▶ la **simplification réglementaire**, enjeu important pour restaurer la compétitivité de l'industrie française
thème lancé le 20 novembre
→ mission n°4 ;
- ▶ la **compétitivité-coût** (charges sociales et fiscales), pour permettre à notre industrie de se battre à armes égales avec ses concurrents étrangers ;
- ▶ une **contribution au débat de 2018 sur programmation pluriannuelle de l'énergie**, afin de prendre en compte les impacts en termes de compétitivité et d'opportunité pour notre industrie ;
- ▶ **l'économie circulaire, et la sécurité d'approvisionnement en matières premières**, dans le prolongement de l'adoption prévue en début d'année d'une feuille de route Gouvernementale et d'une réforme du code minier ;
- ▶ la **normalisation** et ses enjeux de compétitivité pour les acteurs français.

Point clé :

- ▶ Des travaux désormais focalisés autour d'un nombre limité de projets à forts enjeux, avec des échéances et des livrables clairement définis.

Mission n°1 : Le développement des véhicules autonomes

Les premiers véhicules permettant au conducteur de détourner son attention de la route sont attendus en 2020 pour des usages sur autoroute. Sécurité, sérénité, performance : les véhicules autonomes vont profondément modifier la donne du transport automobile. **Ils transformeront profondément l'expérience des automobilistes.** Notre industrie se prépare à ces défis. **Des expérimentations** sont déjà en cours en France.

1. Enjeux

Les évolutions technologiques permettent d'offrir des fonctionnalités de délégation de conduite de plus en plus performantes dans les véhicules. **Il s'agit d'un enjeu majeur pour les politiques des transports et de sécurité routière, comme pour l'industrie automobile.**

Les premières fonctions d'aide à la conduite avancées, qui préfigurent l'automatisation, sont déjà disponibles sur les véhicules actuellement commercialisés. **Leur développement mobilise des compétences dans différents domaines, notamment en matière de composants et services numériques, et pourrait induire une recomposition de la chaîne de valeur.**

Il est nécessaire que les acteurs industriels français, constructeurs, équipementiers et partenaires technologiques, prennent position sur ce marché émergent en développant une offre ambitieuse.

2. Axes de mobilisation des industriels

La mise en place en 2014 d'un comité de pilotage du plan « véhicule autonome » a permis l'élaboration d'une feuille de route pour les 3 groupes usages (véhicule particulier, système de transport public autonome et véhicule industriel), avec des cas d'usages prioritaires à développer. Cette coordination s'est traduite par :

- ▶ plus de **40 expérimentations** ou démonstrations autorisées sur route ouverte en France pour tous types d'usages (autoroutier, urbain et péri-urbain), pour les véhicules particuliers et le transport public. Des expérimentations ont également été lancées sur site privé pour des systèmes de transport public ne nécessitant pas d'autorisation ;
- ▶ plus de **200 millions d'euros** de projets financés dans le cadre de différents appels à projets (FUI, action « Véhicule du futur » du PIA, PIAVE...).

40

**expérimentations
en cours sur le véhicule
autonome en France**

Mission n°1 : Le développement des véhicules autonomes

Les acteurs français doivent pouvoir lancer dès 2018 des expérimentations à grande échelle, à la fois pour les véhicules particuliers et pour les transports en commun. Les acteurs français doivent également se mobiliser pour développer les applications de l'automatisation dans le fret et la logistique.

3. Le CNI mandate le CSF automobile pour :

- ▶ **mettre à jour la feuille de route technologique partagée entre les membres du CSF**, visant à favoriser la coopération entre acteurs autour d'initiatives structurantes et à identifier les grands défis susceptibles de procurer, au terme d'investissements en R&D ciblés, une avance technologique aux acteurs de la filière et à leurs partenaires dans le secteur des infrastructures ;
- ▶ **proposer un programme d'expérimentations**, autour de priorités partagées avec les autorités publiques, dans un cadre permettant la mutualisation des retours d'expérience ;
- ▶ **compléter et finaliser l'analyse prospective détaillée de l'impact du développement du véhicule autonome sur les besoins en emplois et en compétences**, élaborer des préconisations sur les métiers en tension, en mutation ou en forte croissance ;
- ▶ **analyser les enjeux de normalisation** au niveau européen et international.

Ces travaux s'effectueront en coordination avec la mission confiée à Mme Anne-Marie Idrac, qui a été nommée haute responsable pour la stratégie nationale de développement des véhicules autonomes. Un premier rendu des travaux sera présenté au Comité exécutif du CNI sous 6 mois.

Mission n°2 : L'émergence d'une filière batteries

Avec près de **9 millions de véhicules électriques** en circulation dès 2020, les besoins en stockage de l'énergie en mobilité vont se développer massivement. Ces **batteries**, aujourd'hui pour la plupart fabriquées en Asie, représenteront une partie importante de la valeur des véhicules. **Une offre industrielle européenne est nécessaire sur cette filière.**

1. Enjeux

La transition énergétique va conduire à un développement progressif des solutions de stockage de l'énergie (batterie, hydrogène) pour les applications de mobilité (électrification des véhicules) et stationnaires (en réponse à l'intermittence des énergies renouvelables).

9 000 000

millions de véhicules électriques
en circulation en 2020

Ainsi, en ce qui concerne la mobilité, l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) anticipe une accélération des ventes de véhicules électriques, qui atteignent d'ores et déjà 753 000 véhicules en 2016, dont 215 000 en Europe. Selon l'AIE, le nombre de véhicules électriques en circulation pourrait passer de 2 millions fin 2016 à plus de 9 millions en 2020. Un tel développement se traduit par un besoin croissant en batteries. La technologie lithium-ion est la technologie la plus compétitive aujourd'hui.

Notre ambition pour l'industrie

Une large partie des cellules sont produites en Asie. Seul l'assemblage final des batteries (packs) est aujourd'hui fait en Europe. Ce segment de marché s'avère pourtant stratégique en termes de retombées économiques, les batteries pouvant représenter jusqu'à la moitié du coût de production d'un véhicule.

La France dispose d'importants atouts technologiques et industriels sur l'ensemble de la chaîne de valeur, qui pourraient lui permettre de prendre position sur ce marché.

2. Axes de mobilisation des industriels

L'émergence d'une offre industrielle française et européenne dans le domaine des batteries nécessite d'encourager les acteurs à agir dans les directions suivantes :

- ▶ renforcer la coopération entre offreurs de technologies, constructeurs et énergéticiens ;
- ▶ investir dans l'innovation, en l'orientant vers les technologies matures qui doivent encore réduire leurs coûts (e.g. Lithium-Ion), mais aussi des technologies moins matures ayant un fort potentiel de différenciation ;
- ▶ engager un travail sur la seconde vie des batteries, visant à offrir aux batteries de véhicules en fin de vie des débouchés vers d'autres applications (e.g. stockage stationnaire).

3. Le CNI mandate le CSF automobile, en lien avec le CSF chimie matériaux et les professionnels du secteur de l'énergie, pour lancer un groupe de travail visant à :

- ▶ favoriser le dialogue et la coopération entre les différents acteurs des filières concernées, qu'ils se situent en amont de la chaîne de valeur (composants chimiques entrant dans la fabrication des cellules de batterie) ou en aval (constructeurs automobiles, acteurs des réseaux électriques) ;
- ▶ identifier les facteurs clefs d'amélioration de la compétitivité des véhicules électrifiés ;
- ▶ analyser les gains pouvant encore être atteints avec la technologie Lithium-Ion ainsi que les perspectives d'émergence de technologies alternatives ; identifier les travaux de R&D pouvant être menés dans ces deux domaines, afin de permettre la poursuite des baisses de coût et le développement d'une offre européenne dans ce secteur ;
- ▶ anticiper les besoins et opportunités en termes de formations, compétences et emplois ;
- ▶ élaborer des propositions quant à une éventuelle « norme batterie européenne », d'une part s'agissant des performances et de la sécurité des batteries, et d'autre part concernant les critères environnementaux et le cycle de vie des batteries utilisées en Europe, afin d'assurer le respecter des objectifs environnementaux européens.

Un premier rendu des travaux sera présenté au Comité exécutif du CNI sous 6 mois.

Mission n°3 : Une politique industrielle européenne forte

L'Europe de l'industrie représente 34 millions de salariés. L'échelon européen est aujourd'hui l'échelon pertinent pour relever les défis d'avenir : innovation ; protection des investissements ; politique commerciale. La France réunira en 2018 les pays « Amis de l'industrie » pour relancer la dynamique européenne sur le sujet.

1. L'Europe doit se doter d'une politique industrielle assumée et ambitieuse

L'industrie a été au cœur du projet européen dès son origine, à travers la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Elle a permis à l'Europe d'être le premier exportateur du monde. Elle prépare l'avenir du continent avec 80 % des investissements privés dans la R&D. Elle fournit de l'emploi à 34 millions de personnes.

La Commission européenne a adopté le 13 septembre 2017 une communication, intitulée « Investir dans une industrie intelligente, innovante et durable – Une stratégie revisitée pour la politique industrielle de l'UE », dans laquelle elle présente ses propositions en vue de relever les défis clés posés à l'industrie.

Toutefois, les mesures prises et orientations ne sont pas encore à la hauteur de l'enjeu. **Il est nécessaire de bâtir une vision stratégique à moyen-long terme et de définir des objectifs politiques à horizon 2030**, qui constitueront les bases d'un plan d'action ambitieux.

34
millions de salariés
dans l'industrie en Europe

2. La France promet une Europe qui protège et accompagne ses entreprises en matière d'innovation, de transition numérique et énergétique

L'Europe doit garantir des conditions de concurrence équitable en :

- ▶ mettant en place des **instruments efficaces de politique commerciale pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales et assurer une réciprocité** en matière d'aides d'État et d'ouverture des marchés publics, ainsi qu'un contrôle efficace des investissements étrangers ;
- ▶ développant au niveau européen un **mécanisme d'inclusion carbone (MIC) aux frontières de l'Union européenne** sur les importations issues de pays non dotés d'une politique efficace de lutte contre le réchauffement climatique, afin de lutter contre les « fuites de carbone » qui viendraient amoindrir l'impact de notre politique climatique ;
- ▶ encadrant davantage, s'agissant du numérique, **la loyauté** des pratiques de marché **des grandes plateformes numériques**. Par ailleurs, des **règles fiscales** sont nécessaires afin de répartir les bénéfices réalisés sur le marché intérieur par **les multinationales de l'internet**, notamment *via* une taxe sur leur chiffre d'affaires.

Notre ambition pour l'industrie

L'Europe doit également accompagner son industrie face aux grands défis que constituent :

- ▶ **l'innovation** : l'Europe devrait soutenir le lancement de **grands projets d'investissement** dans une logique supranationale, répondant aux grands enjeux communs de développement (énergie, numérique, santé, sécurité et défense) ;
- ▶ la **transformation numérique** des entreprises industrielles et le soutien aux start-ups ;
- ▶ la **transition énergétique** avec une attention spécifique aux industries énérgo-intensives.

3. La France souhaite relancer la dynamique européenne

À cette fin, M. Frédéric Saint-Geours est mandaté pour formuler des propositions ambitieuses en lien avec la section thématique Europe du CNI, et les promouvoir au niveau européen.

La France prévoit d'organiser une réunion des Ministres « Amis de l'industrie » au printemps 2018 pour relancer la dynamique européenne sur ce sujet.

Dans cette perspective, le CNI mandate M. Frédéric Saint-Geours, pour formuler des propositions qui seront présentées à cette occasion. Il s'appuiera sur la section Europe du CNI dans le cadre de sa mission. Un rapport d'étape sera présenté au prochain Comité exécutif du CNI.

Mission n°4 : Convergence et simplification réglementaire

Qu'il s'agisse de sur-transpositions du droit européen ou de réglementations plus contraignantes, les **écarts réglementaires** restent importants entre la France et les principaux pays européens comparables. Le Gouvernement a engagé une action forte en matière de simplification. Le Conseil National de l'Industrie élaborera des **propositions de simplifications d'ici la fin de l'année**.

1. Un surpoids réglementaire pénalisant pour l'industrie française

Plusieurs études comparées réalisées par les organisations professionnelles ont montré que, pour un même cadre européen, le droit français est parfois plus exigeant et plus coûteux pour l'industrie que celui d'autres pays européens. Un rapport de l'inspection générale des finances et du Conseil général de l'économie de mars 2016 sur les écarts réglementaires entre la France et les pays comparables a confirmé ce constat.

Ces écarts peuvent être dus à des sur-transpositions de directives européennes ou à une réglementation plus contraignante par rapport à d'autres pays européens.

Mission n°4 : Convergence et simplification réglementaire

Des actions ont été menées ces dernières années, en particulier au travers du Conseil de la simplification pour les entreprises et de la Section thématique « Réglementation et simplification » du Conseil National de l'Industrie afin de réduire ces écarts de réglementation. Toutefois, malgré les efforts déployés, seule une minorité des propositions de simplification émanant du CNI ont abouti. Dans le même temps, de nouvelles réglementations ont été adoptées.

2. Une action volontariste lancée par le Gouvernement

2 POUR 1

**2 normes supprimées
pour 1 norme créée**

La circulaire du Premier ministre du 26 juillet 2017 a pour objet de maîtriser le flux de textes réglementaires et leur impact. Elle prévoit notamment la compensation de toute nouvelle norme réglementaire par la suppression ou la simplification d'au moins deux normes existantes.

Elle proscrit par ailleurs toute sur-transposition de directive européenne, sauf exception dûment justifiée. Dans le droit fil de cette action, une mission vient d'être confiée par le Premier ministre à l'IGF, à l'IGA, à l'IGAS, au CGEDD et au CGE pour réaliser un inventaire exhaustif et hiérarchisé des sur-transpositions passées, d'ici le 1^{er} mars 2018, avec un rendu intermédiaire au 15 décembre 2017.

3. Le CNI est missionné pour faire des propositions prioritaires de simplification

Un processus de simplification volontariste sera engagé sur la base des travaux déjà réalisés par le CNI.

Il est demandé à la section thématique « réglementation et simplification » de prioriser les propositions de simplification à plus fort enjeu. **Ce travail de priorisation sera réalisé pour fin décembre.**

Ces propositions feront ensuite l'objet d'un travail entre l'administration et les professionnels, afin de proposer pour le prochain Comité exécutif du CNI des pistes de solutions aux problèmes soulevés.

Par ailleurs, la section thématique « réglementation et simplification » du CNI aura pour mission :

- ▶ d'élaborer pour le prochain Comité exécutif du CNI, sur la base des travaux antérieurs du CNI et de la mission lancée par le Premier ministre, un état des principales sur-transpositions et surréglementations qui pénalisent nos entreprises industrielles par rapport à leurs homologues européens ;
- ▶ de mettre en place un tableau de bord et des indicateurs permettant de suivre l'évolution de la situation et de présenter annuellement la situation au Comité exécutif du CNI.



Notre ambition pour l'industrie

Conseil National de l'Industrie - 20 novembre 2017

